



LA COMMUNE DÉLÉGUÉE VOUS INFORME

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE

A compter du 1^{er} Mai 2018 la mairie déléguée de Beaumont-Hague sera fermée au public les mardis et jeudis. Décision prise par la commune de La Hague contre l'avis du maire délégué.

FERMETURE EXEPTIONNELLE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE

Exceptionnellement la mairie déléguée de Beaumont-Hague sera fermée le vendredi 11 mai 2018.

En cas d'urgence: contacter Bruno LÉGER au 06 64 86 42 94

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Le Maire délégué, le conseil communal et les anciens combattants invitent la population à assister à la cérémonie du 8 mai qui se déroulera en l'église de BEAUMONT-HAGUE selon le programme suivant :

- 09 h 45 ⇒ Rassemblement place de la Mairie
- 10 h 00 ⇒ Messe inter-paroissiale
- 11 h 00 ⇒ Cérémonie au monument aux morts
- 11 h 15 ⇒ Vin d'honneur à la mairie déléguée de Beaumont Hague (salle des mariages) offert aux participants et distribution de brioches et sablés aux enfants des écoles ayant participé à la cérémonie au monument aux morts.

HALTE AU BRUIT RAPPEL

Tous **travaux de jardinage ou de bricolage** effectués par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, ne peuvent l'être qu'à certaines heures :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Les bruits gênants par leur intensité sont interdits, notamment :

- Réparation ou réglage de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée,
- Chaînes HI-FI, batteries et autres dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur,
- Utilisation de pétards et d'autres pièces d'artifice,
- Publicité par tirs ou par chants

Les propriétaires de chiens et autres animaux bruyants sont invités à prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

ATTENTION : les infractions aux présentes directives sont désormais passibles d'une amende de 3^{ème} catégorie.

**La commune de La Hague recrute
pour la commune déléguée de Beaumont-Hague**

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
35 heures/semaine**

- Poste à pourvoir du 14 mai 2018 au 12 octobre 2018

Missions : Débroussaillage, tonte, nettoyage des massifs, entretien de la voirie de la commune

Profil : connaissances en espaces verts, savoir utiliser le matériel

Permis : B

**ANIMATION ET RESTAURATION AU CLAE
35 heures/semaine**

- 1 poste à pourvoir du 09 au 20 Juillet 2018
- 1 poste à pourvoir du 23 juillet au 03 août 2018

Missions: Garderie (accueil des enfants), entretien du restaurant scolaire

Date limite de dépôt des candidatures (CV et lettre de motivation) le **04 mai 2018** à:

**Mairie déléguée de Beaumont-Hague
2 place de la mairie BP 126
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE**

Mairie déléguée de BEAUMONT-HAGUE (50440) B.P. 126

Tél. 02.33.01.57.20 Fax. 02.33.52.06.77

contact@beaumont-hague.fr

Tirage à 700 exemplaires

Directeur de publication Bruno LÉGER, maire délégué de Beaumont-Hague